

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2015-066
Direction des infrastructures
Service du génie
Objet : Engagement à faire un plan de gestion de débordement des eaux usées pour les secteurs tributaires au poste de pompage du Moulin à St-Jean-Chrysostome, arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Date : 2015-06-01

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

En référence à la stratégie pancanadienne, une nouvelle position ministérielle concernant les débordements de réseaux d'égout municipaux est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014.

Suite à l'application de cette position ministérielle, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égout unitaire, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires.

Les eaux usées du réseau d'égout sanitaire du secteur de St-Jean-Chrysostome convergent vers le poste de pompage du Moulin avant d'être acheminées vers les étangs aérés de St-Jean-Chrysostome (voir plan de localisation annexe 1). Une partie des développements projetés du secteur de St-Jean-Chrysostome sont tributaires de ce poste de pompage (voir développements encadrés sur le plan de l'annexe 1).

Puisqu'il est difficile de prévoir des mesures compensatoires à l'échelle de chaque nouveau développement, la Ville peut élaborer un plan de gestion des débordements visant à déterminer et à mettre en place des mesures compensatoires globales pour l'ensemble des secteurs reliés au poste de pompage du Moulin à St-Jean-Chrysostome.

Si l'élaboration d'un tel plan est envisagée par la municipalité, celle-ci doit transmettre au MDDELCC un engagement, entériné par résolution du conseil municipal, à déposer ce plan de gestion à l'intérieur d'un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement et à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par le MDDELCC. À la réception de l'engagement municipal, le MDDELCC pourra procéder à l'analyse et à l'autorisation des projets d'extension de réseau d'égout sans la mise en œuvre de mesures compensatoires immédiates, pourvu que ces projets soient couverts par le plan de gestion des débordements et que les débits autorisés par le MDDEFP et ceux permis par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par ce plan n'excèdent pas ce que celui-ci prévoit.

Le plan directeur du réseau d'égout sanitaire de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est a permis d'établir les bases pour le plan de gestion des débordements du poste de pompage du Moulin à St-Jean Chrysostome. Le plan de gestion des débordements pourra être réalisé par le personnel de la Ville au cours des prochains mois.

Il est important de mentionner que les mesures compensatoires découlant du plan de gestion des débordements du poste de pompage du Moulin à St-Jean-Chrysostome entraîneront des coûts. La solution retenue dans le plan directeur, et qui sera proposée dans le plan de gestion des débordements, consiste à augmenter la capacité des pompes du poste de pompage du Moulin. Les travaux représentent des coûts estimés à environ 1 million de dollars et sont prévus au PTI pour l'année 2018.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Étant donné que les solutions pour permettre le développement dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est sont connues, il n'y a pas d'inconvénients à réaliser le plan de gestion des débordements pour ce secteur. L'engagement à faire ce plan implique cependant que les travaux proposés seront réalisés d'ici les 8 prochaines années.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Le plan de gestion des débordements devra être réalisé dans un délai maximal de 3 ans après la transmission de l'engagement. Les mesures compensatoires prévues dans ce plan de gestion devront, quant à elles, être réalisées 5 ans après l'approbation du plan par le MDDELCC.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
---------------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

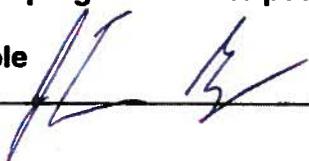
Commentaires

Numéro du projet PTI :	Montants	2015	2016	2017
------------------------	----------	------	------	------

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 02/06/2015

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Puisque certains projets de développement sont présentement en attente d'une approbation de la Ville, il est important que cette fiche de prise de décision soit traitée lors de la prochaine séance du comité exécutif.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Francois Tremblay, conseiller en gestion de projets	02 / 06 / 2015	Bureau de projets

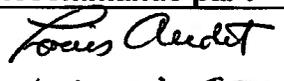
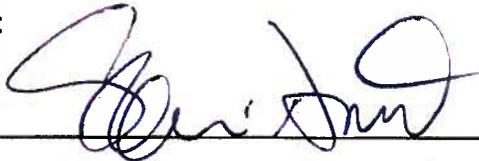
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

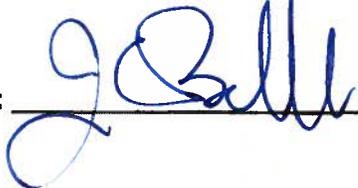
- De s'engager à déposer un plan de gestion des débordements pour les secteurs tributaires au poste de pompage du Moulin à St-Jean-Chrysostome. Ce plan doit être déposé dans les 3 ans après la transmission de l'engagement;
- De s'engager à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de 5 ans après son approbation par le MDDELCC.

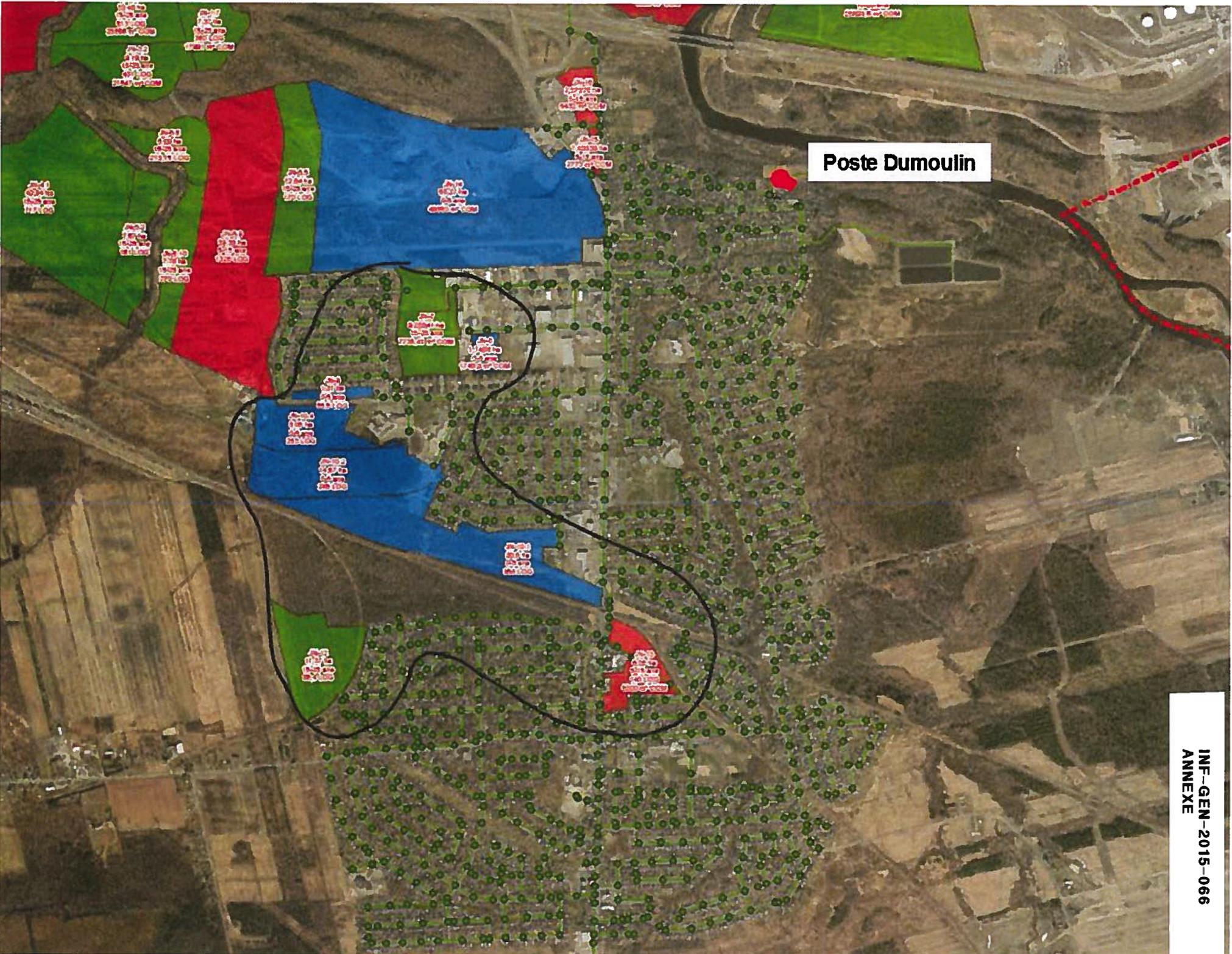
UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe 1: Localisation du poste de pompage du Moulin à St-Jean-Chrysostome

Préparé par : Jean-François Gagnon, ing.		Titre d'emploi : Conseiller en gestion de la planification de projets infrastructures – Service du génie
Recommandé par :		
 Louis Audet Ch. de service Génie et T.P.		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 02/06/2015

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date :** 03/06/2015



Poste Dumoulin